

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2615

24 septembre 2015

SOMMAIRE

AEGON Global Funds	125517	Bionatur Flowers Luxco S.à r.l.	125482
AMP Capital Investors (IDF II USD N°2) S.à r.l.	125474	Black & Decker Luxembourg Finance	125512
AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A.	125474	Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l.	125513
AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l.	125474	Blaine S.à r.l.	125513
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l.	125482	BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l.	125514
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	125482	BlueBay Direct Lending I Co-Invest B Investments (Luxembourg) S.à r.l.	125514
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l.	125482	BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l.	125514
Ancapa Investments	125490	Bonatout Investment Group S.A.	125515
Anchorage, SPF	125490	Bond Property Holdings S.à r.l.	125515
Andror S.A.	125490	Bright Yellow Holding S.A.	125515
Architec-Tour S.A.	125491	Bright Yellow Holding S.A.	125516
Arli Transports S.à r.l.	125491	Broadstreet International Partners S.à r.l. ...	125517
ASM Renewables S.à r.l.	125491	Broadstreet Mexico S.à r.l.	125517
Assursud S.à r.l.	125491	Broadstreet of Münsbach S.à r.l.	125516
Atelier Ligna S.à r.l.	125491	Broadstreet S.à r.l.	125517
ATG Holdings	125495	Broadstreet 2 S.à r.l.	125518
ATG Holdings	125495	Catalyst Recovery Europe S.A.	125519
ATG International	125496	CMC Biologics S.à r.l.	125520
ATG International	125501	EGB Hornung & Associés S.à r.l.	125519
Azzurro E Azzurra S.A.	125501	G.M. Jardinage S. à r.l.	125512
Backstreets S.A.	125508	GraceB S.à r.l.	125518
Barylux S.A.	125518	Jalador Holding S.A., SPF	125490
Barysud S.A.	125518	Kenan Investments S.A.	125501
BCF II Global S.à r.l.	125519	PAN European Value Added Venture Feeder S.C.A.	125496
BDP International S.à r.l.	125520	RD 2 Investment Sàrl Société en Commandite Spéciale	125492
Beck Property S.à r.l.	125496	RD 3 Investment Sàrl Société en Commandite Spéciale	125509
Beck Property S.à r.l.	125508	Samisa S.à r.l.	125516
Becofin S.A.	125520	Synergryn S.A.	125514
Bianca S.A.	125520	Tell Group S.A.	125515
Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l.	125474		

AMP Capital Investors (IDF II USD N°2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 176.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131403/10.

(150143034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131404/10.

(150143027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.894.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131405/9.

(150141790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 199.030.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Tessa BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in

the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-Up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2015.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prisent dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: DAC/2015/12917. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133547/403.

(150144665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131406/10.

(150143029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131407/10.

(150143026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.852.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131408/9.

(150142058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Bionatur Flowers Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 199.031.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Tessa BODEVING, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Bionatur Flowers Luxco S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in

the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, video-conference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-Up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2015.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bionatur Flowers Luxco S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: DAC/2015/12919. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133549/403.

(150144685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Ancapa Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 67.801.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2015.

Pour la société

Frédéric Favart

Référence de publication: 2015131412/12.

(150142529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Anchorage, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.464.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131413/9.

(150142905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Andror S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.466.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131414/9.

(150142026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Jalador Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.893.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social de la société en date du 23 juillet 2015 à 9h00

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de son mandat d'Administrateur de la société.
- De nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Alain NOULLET, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L - 2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2017.

- D'acter le changement d'adresse du siège social de DATA GRAPHIC S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, sa nouvelle adresse étant L - 1720 Luxembourg, rue Heinrich Heine, 8.

- D'acter le changement d'adresse de Clive GODFREY, Administrateur, son adresse actuelle étant: L - 1720 Luxembourg, rue Heinrich Heine, 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015137453/24.

(150148627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Architec-Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.148.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015131416/9.
(150142049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Arli Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 37, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 178.734.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015131417/9.
(150141631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

ASM Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.194.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.
Référence de publication: 2015131421/10.
(150141992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Assursud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 21, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.181.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015131422/10.
(150142933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Signature.

Atelier Ligna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 49.141.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.
Référence de publication: 2015131424/10.
(150141792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Signature.

RD 2 Investment Sàrl Société en Commandite Spéciale, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.939.

Excerpts of the limited partnership agreement («the Agreement») of RD 2 Investment Société en Commandite Spéciale a special limited partnership, amended and unified on July 29th, 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. RD 2 Investment S.à r.l. a company existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office located at L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered into the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B198860, hereinafter referred to as the „Unlimited Partner”.

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Financial year.

2.1 Name:

The Partnership shall have the name: of RD 2 Investment Sarl Société en Commandite Spéciale.

2.2 Purpose:

2.2.1. The purpose of the Partnership is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, units, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities and (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto.

2.2.2. The Partnership may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, debentures, certificates, Partnership interests, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, or affiliated companies.

2.2.3. The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated Partnership or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

2.2.4. The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Partnership's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Partnership, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

2.2.5. In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose. The Partnership may carry out any financial operations which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

2.3. Registered Office:

The Partnership shall have its registered office at L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 Financial Year:

The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1st and ending on December 31st.

3. Designation of the manager and signatory powers.

3.1. The Partnership shall be managed by the Unlimited Partner (the Manager). The Manager may be a physical person or a legal entity.

For the avoidance of doubt, the Limited Partners shall also be shareholders of the Manager and shall hold their Limited Partnership Interests in direct and equal proportion to the number of shares they hold in the Manager and will be represented in accordance with the provisions of the Manager's articles of association.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Partnership. The Manager shall further have the powers expressly allocated to it by the Companies Act or by this Agreement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by this Agreement to the Partners fall within the authority of the Manager.

3.2 Notwithstanding the previous paragraph and subject to applicable law, the Manager shall require the prior consent, given by any person holding (together with its Affiliates) at least 30% of the Limited Partnership Interests (for the calculation of this percentage Reino is considered as one Limited Partner), for any of the following actions (the Reserved Matters):

(i) the adoption of any new Business Plan;

(ii) any amendment in excess of 10% with respect to any line/cost category of the Business Plan and/or any aggregate variance in the business plan in excess of 5%;

- (iii) entering into or terminating any agreements, arrangements or commitments as a result of which the Partnership assumes a liability or potential liability of more than EUR 30,000 other than such agreements as are necessary to carry out the Business Plan;
- (iv) any disposal by the Partnership of all or part of its shareholding in the Asset Company, which is different from the Business Plan and/or any provisions of this Agreement;
- (v) any form of capital raising activity other than such activity specified in the Business Plan;
- (vi) the increase or decrease of the share capital of the Partnership other than such activity as described in the Business Plan;
- (vii) the borrowing by the Partnership of any money other than such amounts and from such lenders as are specified in the Business Plan;
- (viii) the entering into of guarantees, hedging arrangements, security or the like other than such guarantees, hedging arrangements and security as is necessary to implement the Business Plan;
- (ix) the commencement or defence or settlement of any litigation with respect to law suits of more than EUR 50,000;
- (x) the appointment or removal of auditors;
- (xi) the entering into, amendment or termination of any agreement or transaction with any of the Partners or any of their Affiliates other than as expressly provided for in the Business Plan;
- (xii) repayment of any amount outstanding under any Partners loan other than in accordance with the terms thereof;
- (xiii) the acquisition or incorporation of any subsidiary;
- (xiv) the entering into of any joint venture or partnership agreement;
- (xv) the winding up of the Partnership or the Asset Company;
- (xvi) the entering into of any merger or voluntary dissolving, winding up its affairs or adopting a plan of liquidation; and
- (xvii) the taking of any action to commence an insolvency proceeding or effecting a general assignment for the benefit of creditors.

3.3. The Manager is authorised within the limits of its articles of association and the Business Plan to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Partnership. The Manager may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

3.4 The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

3.5 The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Manager, but only within the limits of such power.

4. Liability.

4.1 The holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their capital contribution made or undertaken to be made, as the case may be, to the Partnership.

4.2. The liability of the holders of Unlimited Partnership Interests for the liabilities of the Partnership shall be joint and unlimited.

5. Date on which the Partnership commences and Date on which it ends.

5.1. The Partnership is formed for an initial period of six years from the date of this Agreement. The Manager may, at its sole discretion, extend the duration of the Partnership for an additional period of two years. The duration of the Partnership may be further extended or be for unlimited period upon all Partners' consent and amendment of this Article.

5.2. The Partnership shall not be dissolved in case the Unlimited Partner resigns or is replaced or in case of its death, legal incapacity or inability to act.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. RD 2 Investment S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés no B198860 décrit ci-après en tant que „Associé Commandité”.

2. Dénomination, Objet social, Siège social, Exercice social.

2.1 Nom:

La dénomination de la Société en commandite spéciale est: RD 2 Investment Sarl Société en Commandite Spéciale.

2.2 Objet social:

2.2.1. L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen, que ce soit directement ou indirectement, de participations, d'unités, de droits et d'intérêts et d'engagements dans des entités Luxembourgeoises et étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, des actions, des obligations, des débetures, des billets et autres valeurs

mobilières ou instruments financiers de toute nature et des créances, réclamations ou prêts ou autres facilités de crédit et des accords ou des contrats y afférents.

2.2.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre des billets, des débetures, des certificats, des intérêts de partenariat, de warrants et tout type de titres de créance ou de capitaux propres, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, ou sociétés affiliées.

2.2.3. La Société peut donner des garanties et des promesses, peut transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et / ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société affiliée ou la personne. Pour éviter tout doute, le partenariat ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

2.2.4. Les descriptions sont ci-dessus pour être interprétée au sens large et leur énumération est non limitative. L'objet de la Société doit comprendre toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les questions précédentes.

2.2.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut effectuer toutes les opérations financières qui sont directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

2.3 Siège Social:

La Société a son siège social au L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.4 Exercice social:

L'exercice social de la Société sera l'année calendrier commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année.

3. Désignation des gérants et pouvoirs de signature.

3.1. La Société sera gérée par l'Associé Commandité («Le Gérant»). Le Gérant peut être une personne physique ou une personne morale.

Afin d'éviter tout doute, les commanditaires devront également être actionnaires du Gérant et doivent tenir leurs intérêts de la Société en proportion directe et égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans le Gérant et seront représentés en conformité avec les dispositions des statuts du Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou faire effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles dans le cadre de l'objet de la Société. Le Gérant dispose également des pouvoirs expressément attribués par la Loi sur les sociétés ou par le présent accord. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les sociétés ou par le présent accord aux partenaires relèvent de l'autorité du Gérant.

3.2 Nonobstant le paragraphe précédent et sous réserve des lois applicables, le Gérant devra obtenir le consentement préalable, donné par toute personne détenant (avec ses filiales) au moins 30% des intérêts de la Société (pour le calcul de ce pourcentage Reino est considéré comme un commanditaire), pour l'une des actions suivantes (les Questions Réservées):

- (i) l'adoption d'un nouveau plan d'affaires;
- (ii) une modification de plus de 10% par rapport à une ligne / une catégorie de coût du plan d'affaires et / ou tout écart agrégé dans le plan d'affaires de plus de 5%;
- (iii) conclure ou résilier tous les accords, ententes ou engagements à la suite de laquelle la Société assume une responsabilité ou une responsabilité potentielle de plus de 30.000 EUR autre que les accords étant nécessaires pour mener à bien le plan d'affaires;
- (iv) toute cession par la Société de tout ou partie de sa détention dans sa participation, qui est différente du plan d'affaires et / ou des dispositions du présent Accord;
- (v) toute forme d'activité de levée de capitaux autre que de telles activités étant précisées dans le plan d'affaires;
- (vi) l'augmentation ou la diminution du capital social de la Société autre que cette activité comme décrit dans le plan d'affaires;
- (vii) l'emprunt par la Société de tout capitaux autre que les montants et des prêteurs qui sont spécifiées dans le plan d'affaires.
- (viii) la conclusion de garanties, de contrats de couverture, de sécurité ou des engagements similaires autres que telles garanties, contrats de couverture et de sécurités qui est nécessaire pour mettre en oeuvre le plan d'affaires;
- (ix) l'ouverture ou la défense ou le règlement de tout litige à l'égard de poursuites judiciaires de plus de 50.000 euros;
- (x) la nomination ou la destitution des auditeurs;
- (xi) la conclusion, la modification ou résiliation de tout contrat ou transaction avec l'un des partenaires ou de leurs affiliés autres que celles expressément prévues dans le plan d'affaires;
- (xii) le remboursement de tout montant impayé du au titre de prêt consenti par les Partenaires autre que conformément aux termes de ceux-ci;
- (xiii) l'acquisition ou la constitution d'une filiale;

- (xiv) la conclusion de toute co-entreprise ou de tout accord de partenariat;
- (xv) la liquidation de la Société ou de la participation;
- (xvi) la conclusion de toute fusion ou dissolution volontaire, la liquidation de ses activités ou de l'adoption d'un plan de liquidation; et
- (xvii) la prise de toute mesure afin d'initier une procédure d'insolvabilité ou d'effectuer une assignation générale au profit des créanciers.

3.3. Le Gérant est autorisé à nommer une personne dans les limites de ses statuts et du plan d'affaires pour l'exécution de fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société. Le Gérant peut également nommer des comités ou sous-comités afin de gérer des tâches spécifiques.

3.4 La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du Gérant.

3.5 La Société doit en outre être engagée par la signature de toute personne à qui le pouvoir de signature spécifique est accordée par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

4. Responsabilité.

4.1 Les Associés Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital ou engagée à être faite, selon le cas échéant, à la Société.

4.2. Les Associés Commandités sont responsables solidairement et de manière illimitée pour les dettes de la Société.

5. Date de création de la Société et son terme.

5.1. La Société est constitué pour une période initiale de six ans à compter de la date du présent Accord. Le Gérant peut, à sa seule discrétion, prolonger la durée de la Société pour une période supplémentaire de deux ans. La durée de la Société peut être prolongée davantage ou être pour une période illimitée sur le consentement de tous les Associés et la modification de cet article.

5.2. La Société ne doit pas être dissoute dans le cas où le Gérant démissionne ou est remplacé ou en cas de son décès, de son incapacité juridique ou de son incapacité à agir.

THE GENERAL PARTNER

Référence de publication: 2015136058/194.

(150147110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

ATG Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.980.

Les comptes annuels consolidés de Cox Enterprises, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015131425/12.

(150142405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

ATG Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.980.

Les comptes annuels consolidés de Cox Enterprises, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015131426/12.

(150142408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

ATG International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.950.

Les comptes annuels consolidés de Cox Enterprises, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015131427/12.

(150142391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Beck Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.099.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 16 juin 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Lorna MACKIE, gérante de catégorie A, se situe désormais à L-5520 Remich, 10, rue Dauvelt.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour extrait et avis sincère et conformes

Pour Beck Property S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131438/18.

(150142077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

PAN European Value Added Venture Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.798.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Pan European Value Added Venture Feeder S.C.A. a company limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.798 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up on 28 April 2014 (the "Articles") by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1793, page 86040, dated 10 July 2014. The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as Chairman, Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The chairman appointed as Secretary and the Meeting elected as Scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to enact that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the Shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the thirty-one thousand (31,000) shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the Meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Decision to create new classes of limited shares and subsequent reallocation of the existing shares;
2. Decision to amend article 5.1 of the Articles.
3. Decision to amend article 8.4.3 of the Articles.
4. Decision to amend article 30 of the Articles.

The Meeting declares and requests the undersigned notary to enact that:

First resolution

The Meeting resolves to create the following new classes of limited shares in the Company's share capital:

- the class B series 1 shares;
- the class B series 2 shares;
- the class B series 3 shares,

with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions.

The Meeting resolves to allocate the existing shares as stated in annex I.

Second resolution

Following the above creation of new classes of shares in the Company and the subsequent reallocation, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

- "5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by:
- one thousand (1,000) class A unlimited Share of unlimited shareholder ("actions de commandite", herein defined as "Class A Unlimited Shares");
 - class B series 1 shares as may be issued in the future ("actions de commanditaire", herein defined as the "Class B Series 1 Shares");
 - thirty thousand (30,000) class B series 2 shares of limited shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as the "Class B Series 2 Shares");
 - class B series 3 shares as may be issued in the future ("actions de commanditaire", herein defined as the "Class B Series 3 Shares" and together with the Class B Series 1 Shares and the Class B Series 2 Shares, herein defined as "Class B Shares");
 - class C shares as may be issued in the future (the "Class C Shares", together, with the Class A Unlimited Shares and the Class B Shares, referred to as the "Shares"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each

The holders of the Class A Unlimited Shares are hereafter referred to as the "Class A Unlimited Shareholders". The holders of the Class B Shares are hereafter referred to as the "Class B Shareholders". The holders of the Class C Shares are hereafter referred to as the "Class C Shareholders". The holders of the Shares are hereafter referred to as the "Shareholders".

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8.4.3 of the Articles, which shall now read as follows: "8.4.3 General Partner- The General Partner will have twenty (20) Business Days as from the reception of the Notification Letter to decide whether it does or does not approve and to notify such decision to the transferor. If the General Partner does not notify its refusal within the twenty (20) Business Day period aforementioned, it shall be deemed to have refused the contemplated Transfer. The General Partner has full discretion in making this decision, is not subject to any restrictions and is not required to make the reasons for its decision known, unless the proposed transferee is an Eligible Investor, in which case the General Partner shall not unreasonably withhold or delay its approval."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 30 of the Articles, which shall read as follows:

"[...]"

"Capital Call" means a capital call made by the General Partner in accordance with any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

"[...]"

"Cause" means the occurrence of the following events: (i) a material unremedied breach by the General Partner of the law or of their obligations under these Articles and any agreement entered into from time to time among the Shareholders having a material adverse effect on the Company (including, for the avoidance of doubt, failure by the General Partner to

subscribe for additional Class A Unlimited Shares pursuant to any agreement entered into from time to time among the Shareholders or to meet a Capital Call in relation to such Class A Unlimited Shares), if such breach is not cured within thirty (30) Days; or (ii) fraud, wilful misconduct, bad faith, gross negligence of the General Partner or reckless disregard for their duties in respect of the Company and under these Articles and any agreement entered into from time to time among the Shareholders; or (iii) failure by a Class C Shareholder which is directly or indirectly wholly owned by AXA REIM S.A. to meet a Capital Call, in relation to its Class C Shares if such failure is not remedied within thirty (30) Days and, in each case, (i) and (ii) shall be determined by a decision on the merit of the case rendered by the competent court of Luxembourg in first instance sitting in full proceeding.

[...]

"Class B Series 1 Shares" has the meaning set out in Article 5.1.

"Class B Series 2 Shares" has the meaning set out in Article 5.1.

"Class B Series 3 Shares" has the meaning set out in Article 5.1.

[...]

"Eligible Investor" means a prospective transferee that is determined by the General Partner in its reasonable discretion to be an entity that:

- is a Qualified Transferee as currently defined;
- meets the Transfer Minimum Requirements and the existing requirements in any agreement entered into from time to time among the Shareholders;
- can demonstrate to the General Partner's satisfaction that it has sufficient financial resources to fulfil its obligations in respect of the Undrawn Commitment transferred to it;
- is not a hedge fund, vulture fund or distressed opportunity fund or other an activist investor with a record of any antagonistic or disruptive investment strategies;
- is not, to the knowledge of the General Partner, currently in, or have at any time within the previous five years been in, material litigation or dispute with the General Partner, another Investor or any of their respective Affiliates;
- whose clear intention is not to hold its interest in the Company as a long term investment for at least the remaining term of the Company; and
- whose involvement in the Company may not otherwise reasonably be considered to materially and adversely affect the reputation of the General Partner, the Company, the Investors or their respective Affiliates.

[...]

"Undrawn Commitment" has the meaning given in any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

[...]"

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pan European Value Added Venture Feeder S.C.A. une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186798 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 avril 2014 (les "Statuts"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1793, page 86040 en date du 10 juillet 2014. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société (l'"Assemblée") élit comme Président, Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président nomme en qualité de Secrétaire, et l'Assemblée élit comme Scrutateur, Barbara Schmitt, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président requiert le notaire de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'Assemblée ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (ensemble les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les Actionnaires représentés à l'Assemblée par des mandataires, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les trente-et-un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été informés préalablement.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer des nouvelles catégories d'actions de commanditaire et de faire une réallocation subséquente des actions existantes.

2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts.

3. Décision de modifier l'article 8.4.3 des Statuts.

4. Décision de modifier l'article 30 des Statuts.

L'Assemblée déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer les nouvelles catégories d'actions de commanditaire suivantes dans le capital social de la Société:

- les actions de catégorie B série 1;

- les actions de catégorie B série 2;

- les actions de catégorie B série 3,

avec une valeur au pair d'un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

L'Assemblée décide d'allouer les actions existantes comme indiqué dans l'annexe I.

Deuxième résolution

Suite à la création ci-dessus de nouvelles catégories d'actions dans la Société et la réallocation subséquente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui devra désormais se lire comme suit:

" **5.1.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), représentés par:

- mille (1.000) Actions de commandité de catégorie A d'Actionnaire Commandité (ci-après les "Actions de Commandité de Catégorie A");

- des actions de commanditaire de catégorie B série 1 qui pourront être émises dans le futur (ci-après les "Actions des Séries 1 de Catégorie B"),

- trente mille (30.000) actions de commanditaire de catégorie B série 2 de l'associé commanditaire (ci-après les "Actions de Catégorie B Série 2"),

- des actions de catégorie B série 3 qui pourront être émises dans le futur (ci-après les "Actions de Catégorie B série 3" et ensemble avec les Actions de Catégorie B série 1 et des Actions de Catégorie B série 2, ci-après défini comme "Actions de Catégorie B"),

- des actions de catégorie C qui pourront être émises dans le futur (les "Actions de Catégorie C"), ensemble, avec les Actions de Commandité de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, désignées comme les "Actions"), avec une valeur au pair d'un Euro (1,- EUR) chacune

Les détenteurs d'Actions de Commandité de Catégorie A sont désignés ci-après comme les "Actionnaires Commandités de Catégorie A". Les détenteurs d'Actions de Catégorie B sont désignés ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie B". Les détenteurs d'Actions de Catégorie C sont désignés ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie C". Les détenteurs d'Actions sont ci-après désignés comme les "Actionnaires".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.4.3 des Statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

" **8.4.3. Gérant Commandité.** Le Gérant Commandité disposera de vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la réception de la Lettre de Notification pour décider d'approuver ou non et de notifier telle décision au cédant. Si le Gérant Commandité ne notifie pas son refus endéans de la période des vingt (20) Jours Ouvrables précitée, il sera réputé avoir refusé la Cession envisagée. Entière discrétion est laissée au Gérant Commandité pour prendre cette décision, il n'est soumis à aucune

limitation et il ne doit pas faire connaître les raisons de sa décision, sauf si le cessionnaire proposé est un Investisseur Eligible, dans ce cas le Gérant Commandité ne peut raisonnablement pas refuser ou reporter son approbation."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des Statuts, qui devra désormais se lire comme suit:

"[...]

"Appel de Capital" signifie un appel de capital réalisé par le Gérant Commandité conformément à tout pacte d'actionnaires conclu de temps en temps entre les Actionnaires.

[...]

"Cause" signifie la survenance des événements suivants: (i) un manquement substantiel non corrigé par le Gérant Commandité à la loi ou à ses obligations en vertu des présents Statuts et tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires ayant un effet négatif important sur la Société (incluant, afin d'éviter tout doute, la défaillance du Gérant Commandité de souscrire à des Actions de Commandité de Catégorie A en application de tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires ou de participer à un Appel de Capital en relation avec les Actions de Commandité de Catégorie A), s'il n'a pas été remédié à cette violation dans les trente (30) Jours; ou (ii) la fraude, la faute intentionnelle, la mauvaise foi, la négligence grave du Gérant Commandité ou une indifférence/mépris flagrant à l'égard de ses obligations vis-à-vis de la Société et selon les présents Statuts et tout pacte conclu de temps en temps entre les Actionnaires; ou (iii) la défaillance d'un Actionnaire de Catégorie C qui est directement ou indirectement entièrement détenu par AXA REIM S.A. de participer à un Appel de Capital, en relation avec ses Actions de Catégorie C si cette défaillance n'est pas remédiée endéans les trente (30) Jours et, dans chaque cas, (i) et (ii) sera déterminé par une décision sur le fond de l'affaire rendue par le tribunal compétent de Luxembourg en première instance siégeant pour cette procédure.

[...]

"Actions de Catégorie B Série 1" a le sens attribué au dit terme à l'article 5.1.

"Actions de Catégorie B Série 2" a le sens attribué au dit terme à l'article 5.1.

"Actions de Catégorie B Série 3" a le sens attribué au dit terme à l'article 5.1.

[...]

"Investisseur Eligible" signifie un cessionnaire éventuel qui est déterminé par le Gérant Commandité selon sa discrétion raisonnable d'être une entité qui:

- est une Cessionnaire Qualifié comme actuellement défini;
- réuni les Exigences Minimales de Cession et les exigences existantes dans tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires;
- peut démontrer à la satisfaction du Gérant Commandité qu'il a des ressources financières suffisantes pour remplir ses obligations pour ce qui est de l'Engagement Non Utilisé qui lui est transféré;
- n'est pas un hedge fund, un vulture fund ou un distressed opportunity fund ou un investisseur militant ayant un historique de stratégies d'investissement hostiles ou perturbatrices;
- n'est pas, à la connaissance du Gérant Commandité, actuellement, ou a été à un moment endéans les cinq années précédentes, en litige ou désaccord avec le Gérant Commandité, d'autres Investisseurs ou l'un de ses Affiliés respectifs;
- dont les intentions claires ne sont pas de détenir une participation dans la Société comme un investissement à long terme pour au moins la durée restante de la Société; et
- dont l'implication dans la Société ne peut pas être raisonnablement considérée comme pouvant affecter substantiellement défavorablement la réputation du Gérant Commandité, de la Société, des Investisseurs ou de leurs Affiliés respectifs.

[...]

"Engagement Non Utilisés" a la signification donnée dans tout pacte conclu de temps en temps entre les Actionnaires.

[...]"

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Actionnaires, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Actionnaires et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande aux Actionnaires, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015134087/244.

(150145171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

ATG International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.950.

Les comptes annuels consolidés de Cox Enterprises, Inc., maison-mère de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015131428/12.

(150142409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Azzurro E Azzurra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 107.633.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131433/10.

(150142150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Kenan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.078.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July, at noon.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the société anonyme Kenan Investments S.A. (the "Company") having its registered office in L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 8th February, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 857 on 11th May, 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned on 17 October 2011, published in the Mémorial n°2942 on 1st December 2011.

The meeting was presided over by Me Nora Filali, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Renewal of the authorised share capital for a five year period; reduction of the authorised share capital of the Company from one billion sixty-three million eight hundred and fifty-three thousand four hundred and forty-one Euro (€1,063,853,441) to seven hundred and sixty-three million seven hundred and nine thousand six hundred and fourteen Euro (€763,709,614) consisting of five hundred and seventy-four million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and sixty-nine (574,936,169) class A shares, one hundred and twenty-three million five hundred and one thousand six hundred

and sixty-three (123,501,663) class B shares, twenty-three million three hundred and ninety-seven thousand one hundred and twenty-three (23,397,123) class C shares, thirty-five million eight hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (35,874,659) class D shares and six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors, each with a nominal value of one Euro (€1), out of which a maximum of (i) ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A shares shall be reserved for the conversion of ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A convertible preferred (yield free) equity certificates (the “YFCPECs”) and four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A shares shall be reserved for the conversion of four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A series 2 convertible preferred (yield free) equity certificates (the “Series 2 YFCPECs” and together with the YFCPECs, the “CPECs”), (ii) thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B shares shall be reserved for the conversion of thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B YFCPECs and ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B shares shall be reserved for the conversion of ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B Series 2 YFCPECs, (iii) seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C shares shall be reserved for the conversion of seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C YFCPECs and six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C shares shall be reserved for the conversion of six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C Series 2 YFCPECs, (iv) three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D shares shall be reserved for the conversion of three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D YFCPECs, on the basis of one (1) share for one (1) YFCPEC, (v) thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) class D shares shall be reserved for the exercise of one hundred thousand (100,000) warrants giving the right to subscribe to five hundred thousand (500,000) class D shares and thirty-two million (32,000,000) class D CPECs and each CPEC issued upon exercise of a warrant shall be convertible into one class D share so that thirty-two million (32,000,000) class D shares shall be reserved for the conversion of thirty-two million (32,000,000) class D CPECs issued upon exercise of one hundred thousand (100,000) warrants, and (vi) six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors to be subscribed by the employees (or other persons providing services to the LuxCo Group) in connection with any incentivisation plan or scheme; authorization to the board of directors of the Company to determine the conditions of any capital increase by way of authorised capital; approval of the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders; authorisation to the board of directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders; consequential amendment of paragraphs 3 and 4 of article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“The authorised unissued capital of the Company is set at seven hundred and sixty-three million seven hundred and nine thousand six hundred and fourteen Euro (€763,709,614) consisting of five hundred and seventy-four million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and sixty-nine (574,936,169) class A shares, one hundred and twenty-three million five hundred and one thousand six hundred and sixty-three (123,501,663) class B shares, twenty-three million three hundred and ninety-seven thousand one hundred and twenty-three (23,397,123) class C shares, thirty-five million eight hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (35,874,659) class D shares and six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors, each with a nominal value of one Euro (€1). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 24 July 2015.

Out of the authorised share capital a maximum of (i) ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A shares shall be reserved for the conversion of ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A convertible preferred (yield free) equity certificates (the “YFCPECs”) and four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A shares shall be reserved for the conversion of four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A series 2 convertible preferred (yield free) equity certificates (the “Series 2 YFCPECs” and together with the YFCPECs, the “CPECs”), (ii) thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B shares shall be reserved for the conversion of thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B YFCPECs and ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B shares shall be reserved for the conversion of ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B Series 2 YFCPECs, (iii) seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C shares shall be reserved for the conversion of seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C YFCPECs and six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C shares shall be reserved for the conversion of six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C Series 2 YFCPECs, (iv) three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D shares shall be reserved for the conversion of three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D YFCPECs, on the basis of one (1) share for one (1) YFCPEC, (v) thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) class D shares shall be reserved for the exercise of one hundred thousand

(100,000) warrants giving the right to subscribe to five hundred thousand (500,000) class D shares and thirty-two million (32,000,000) class D CPECs and each CPEC issued upon exercise of a warrant shall be convertible into one class D share so that thirty-two million (32,000,000) class D shares shall be reserved for the conversion of thirty-two million (32,000,000) class D CPECs issued upon exercise of one hundred thousand (100,000) warrants, and (vi) six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors to be subscribed by the employees (or other persons providing services to the LuxCo Group) in connection with any incentivisation plan or scheme.”

2. Creation of a new class of shares, namely “class G” and increase of the issued share capital of the Company from ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) to seventy-one million six hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-nine Euro (€ 71,633,869) by the issue of sixty-one million three hundred and fifty-seven thousand seven hundred and sixty-three (61,357,763) new class G shares of a nominal value of one Euro (€1) each and having the same rights and obligations as the class B shares in issue in the Company. Subscription and payment of the class G shares to be subscribed by DeA Capital S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Brera 21, 20121 Milan (“DeA Capital”) against the conversion at a ratio of one (1) class G share for one (1) Series 2 Class B convertible preferred (yield producing) equity certificates in issue in the Company.

3. Approval of the reduction of the issued share capital of the Company by an amount of sixty-one million three hundred and fifty-seven thousand seven hundred and sixty-three Euro (€61,357,763) so as to bring it from its current amount of seventy-one million six hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-nine Euro (€71,633,869) to ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) by the repurchase and cancellation of sixty-one million three hundred and fifty-seven thousand seven hundred and sixty-three (61,357,763) class G shares, each having a nominal value of one Euro (€1); reimbursement of one Euro point seven thousand five hundred and forty-eight (€1.7548) per such class G share to the holder of the class G shares of the Company.

The decisions taken by the general meeting of shareholders are as follows:

First resolution

The general meeting resolved to renew the authorised share capital of the Company for a period of five years starting on the date of the publication in the Mémorial of the minutes of the present general meeting.

The general meeting resolved to approve the reduction of the authorised share capital of the Company from one billion sixty-three million eight hundred and fifty-three thousand four hundred and forty-one Euro (€1,063,853,441) to seven hundred and sixty-three million seven hundred and nine thousand six hundred and fourteen Euro (€763,709,614) consisting of five hundred and seventy-four million nine hundred and thirty-six thousand one hundred and sixty-nine (574,936,169) class A shares, one hundred and twenty-three million five hundred and one thousand six hundred and sixty-three (123,501,663) class B shares, twenty-three million three hundred and ninety-seven thousand one hundred and twenty-three (23,397,123) class C shares, thirty-five million eight hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (35,874,659) class D shares and six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors, each with a nominal value of one Euro (€1), out of which a maximum of (i) ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A shares shall be reserved for the conversion of ninety-five million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and seventeen (95,478,417) class A convertible preferred (yield free) equity certificates (the “YFCPECs”) and four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A shares shall be reserved for the conversion of four hundred and seventy-nine million four hundred and fifty-seven thousand seven hundred and fifty-two (479,457,752) class A series 2 convertible preferred (yield free) equity certificates (the “Series 2 YFCPECs” and together with the YFCPECs, the “CPECs”), (ii) thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B shares shall be reserved for the conversion of thirty million six hundred and thirteen thousand and eighty (30,613,080) class B YFCPECs and ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B shares shall be reserved for the conversion of ninety-two million eight hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-three (92,888,583) class B Series 2 YFCPECs, (iii) seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C shares shall be reserved for the conversion of seventeen million ninety-four thousand five hundred and fifty-two (17,094,552) class C YFCPECs and six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C shares shall be reserved for the conversion of six million three hundred and two thousand five hundred and seventy-one (6,302,571) class C Series 2 YFCPECs, (iv) three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D shares shall be reserved for the conversion of three million three hundred and seventy-four thousand six hundred and fifty-nine (3,374,659) class D YFCPECs, on the basis of one (1) share for one (1) YFCPEC, (v) thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) class D shares shall be reserved for the exercise of one hundred thousand (100,000) warrants giving the right to subscribe to five hundred thousand (500,000) class D shares and thirty-two million (32,000,000) class D CPECs and each CPEC issued upon exercise of a warrant shall be convertible into one class D share so that thirty-two million (32,000,000) class D shares shall be reserved for the conversion of thirty-two million (32,000,000) class D CPECs issued upon exercise of one hundred thousand (100,000) warrants, and (vi) six million (6,000,000) shares of a class to be determined by the board of directors to be subscribed by the employees (or other persons providing services to the LuxCo Group) in connection with any incentivisation plan or scheme.

The general meeting resolved to authorise the board of directors of the Company to issue, within the limits of the authorised capital, new shares.

The general meeting further resolved to authorise the board of directors of the Company to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind and by the incorporation of reserves, issues premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of bonds convertible into or repayable by or exchangeable for shares.

The general meeting also resolved to authorise the board of directors of the Company to set the subscription price, with or without issue premium and the date from which the relevant shares will carry beneficial rights.

The general meeting acknowledged and resolved to approve the report of the board of directors with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders in respect of the issuance of shares for cash with respect of all authorised but un-issued shares and considered that such report was made in accordance with article 32-2 paragraph (3) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The general meeting then resolved to empower the board of directors of the Company to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders.

Consequently, the general meeting resolved to amend paragraphs 3 and 4 of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The general meeting resolved to create a new class of shares namely “class G” and to increase the issued share capital of the Company from ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) to seventy-one million six hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-nine Euro (€71,633,869) by the issue of sixty-one million three hundred and fifty-seven thousand seven hundred and sixty-three (61,357,763) new class G shares of a nominal value of one Euro (€1) each, having the same rights and obligations as the class B shares as set forth in the articles of association of the Company.

The class G shares are subscribed and paid in full by DeA Capital S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Brera 21, 20121 Milan (“DeA Capital”) against the conversion at a ratio of one (1) class G share for one (1) Series 2 Class B convertible preferred (yield producing) equity certificates in issue in the Company (the “Conversion”).

With the approval of the shareholders, the new class G shares referred to above have been subscribed to and paid in full by way of the Conversion by DeA Capital, represented by Me Nora Filali, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a subscription form dated 23rd July 2015 which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of sixty-one million three hundred and fifty-seven thousand seven hundred and sixty-three Euro (€61,357,763) so as to bring it from its current amount of seventy-one million six hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-nine Euro (€71,633,869) to ten million two hundred and seventy-six thousand one hundred and six Euro (€ 10,276,106) by the repurchase and cancellation of sixty-one million three hundred and fifty-seven thousand seven hundred and sixty-three (61,357,763) class G shares, each having a nominal value of one Euro (€1) and to reimburse one Euro point seven thousand five hundred and forty-eight (€1.7548) per such class G share to the holder of the class G shares of the Company.

Consequently, the general meeting noted and acknowledged that subsequent to the above resolutions the issued share capital shall be set at the same amount consisting of the same number of classes with the same number of shares as in effect before the present general meeting such that no amendment to paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company was necessary.

Evidence of the value of one Euro point seven thousand five hundred and forty-eight (€1.7548) per class G share based on the computation of the fair market value of the Series 2 YFCPECs of the Company was shown to the notary.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its amendment of Articles of Incorporation are estimated at 8.500.-€.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet, à midi.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Kenan Investments S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L -2227 Luxembourg, constituée le 8 février 2007 par acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 857 du 11 mai 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial no 2942 du 1^{er} décembre 2011.

L'assemblée était présidée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

1. Renouvellement du capital social autorisé pour une période de cinq ans; réduction du capital social autorisé de la Société afin de le porter de son montant d'un milliard soixante-trois millions huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante et un euros (1.063.853.441 €) à sept cent soixante-trois millions sept cent neuf mille six cent quatorze euros (763.709.614 €) représenté par cinq cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-six mille cent soixante-neuf (574.936.169) actions de classe A, cent vingt-trois millions cinq cent un mille six cent soixante-trois (123.501.663) actions de classe B, vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-trois (23.397.123) actions de classe C, trente-cinq millions huit cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (35.874.659) actions de classe D et six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, dont un maximum de (i) quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de classe A (les «YFCPECs») et quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de série 2 (les «Série 2 YFCPECs») et ensemble avec les YFCPECs, les «CPECs») de classe A, (ii) trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) actions de classe B seront réservées à la conversion de trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) YFCPECs de classe B et quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) actions de classe B seront réservées à la conversion de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) Série 2 YFCPECs de classe B, (iii) dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) actions de classe C seront réservées à la conversion de dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) YFCPECs de classe C et six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) actions de classe C seront réservées à la conversion de six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) Série 2 YFCPECs de classe C, (iv) trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) actions de classe D seront réservées à la conversion de trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) YFCPECs de classe D, sur la base d'une (1) action pour un (1) YFCPEC, (v) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) actions de classe D seront réservées pour l'exercice de cent mille (100.000) warrants donnant le droit de souscrire à cinq cent mille (500.000) actions de classe D et trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D et chaque CPEC émis suite à l'exercice d'un warrant sera convertible en une action de classe D de sorte que trente deux millions (32.000.000) d'actions de classe D seront réservées à la conversion de trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D émis suite à l'exercice de cent mille (100.000) warrants, et (vi) six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration en vue de la souscription par les employés (ou d'autres personnes fournissant des services au Groupe LuxCo) en rapport avec tout programme ou plan d'incitation; autorisation donnée au conseil d'administration de la Société de déterminer les conditions de toute augmentation de capital par voie du capital autorisé; approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la renonciation proposée aux droits préférentiels de souscription par les actionnaires; autorisation donnée au conseil d'administration de limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; modification en conséquence des paragraphes 3 et 4 de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à sept cent soixante-trois millions sept cent neuf mille six cent quatorze euros (763.709.614 €) consistant en cinq cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-six mille cent soixante-neuf (574.936.169) actions de classe A, cent vingt trois millions cinq cent un mille six cent soixante-trois (123.501.663) actions de classe B, vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-trois (23.397.123) actions de classe C, trente-cinq millions huit cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (35.874.659) actions de classe D et six

millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 24 juillet 2015.

À partir du capital autorisé un maximum de (i) quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de classe A (les «YFCPECs») et quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de série 2 (les «Série 2 YFCPECs») et ensemble avec les YFCPECs, les «CPECs») de classe A, (ii) trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) actions de classe B seront réservées à la conversion de trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) YFCPECs de classe B et quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) actions de classe B seront réservées à la conversion de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) Série 2 YFCPECs de classe B, (iii) dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) actions de classe C seront réservées à la conversion de dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) YFCPECs de classe C et six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) actions de classe C seront réservées à la conversion de six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) Série 2 YFCPECs de classe C, (iv) trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) actions de classe D seront réservées à la conversion de trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) YFCPECs de classe D, sur la base d'une (1) action pour un (1) YFCPEC, (v) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) actions de classe D seront réservées pour l'exercice de cent mille (100.000) warrants donnant le droit de souscrire à cinq cent mille (500.000) actions de classe D et trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D et chaque CPEC émis suite à l'exercice d'un warrant sera convertible en une action de classe D de sorte que trente deux millions (32.000.000) d'actions de classe D seront réservées à la conversion de trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D émis suite à l'exercice de cent mille (100.000) warrants, et (vi) six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration en vue de la souscription par les employés (ou d'autres personnes fournissant des services au Groupe LuxCo) en rapport avec tout programme ou plan d'incitation.»

2. Création d'une nouvelle classe d'actions, à savoir la «classe G» et augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant de dix millions deux cent soixante-seize mille cent six euros (10.276.106 €) à soixante-et-onze millions six cent trente-trois mille huit cent soixante-neuf euros (71.633.869 €) par l'émission de soixante-et-un millions trois cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois (61.357.763) actions de la nouvelle classe G d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune et assorties des mêmes droits et obligations que les actions de classe B émises dans la Société. La souscription et le paiement des actions de classe G devant être souscrites par DeA Capital S.p.A., une société de droit italien, dont le siège social se situe au 21, Via Brera, 20121 Milan («DeA Capital») en échange de la conversion au ratio d'une (1) action de classe G pour un (1) certificat préférentiel (productif d'intérêt) convertible de classe B de série 2 émis dans la Société.

3. Approbation de la réduction du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-et-un millions trois cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois euros (61.357.763€) afin de le porter de son montant actuel de soixante-et-onze millions six cent trente-trois mille huit cent soixante-neuf euros (71.633.869 €) à dix millions deux cent soixante-seize mille cent six euros (10.276.106 €) par le rachat et l'annulation de soixante-et-un millions trois cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois (61.357.763) actions de classe G, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune; remboursement de un euro virgule sept mille cinq cent quarante-huit (1,7548€) par action de classe G au détenteur des actions de classe G de la Société.

Les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires sont les suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de renouveler le capital social autorisé de la Société pour une période de cinq ans à compter de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la réduction du capital social autorisé de la Société afin de le porter de son montant d'un milliard soixante-trois millions huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante et un euros (1.063.853.441 €) à sept cent soixante-trois millions sept cent neuf mille six cent quatorze euros (763.709.614 €) représenté par cinq cent soixante-quatorze millions neuf cent trente-six mille cent soixante-neuf (574.936.169) actions de classe A, cent vingt-trois millions cinq cent un mille six cent soixante-trois (123.501.663) actions de classe B, vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-trois (23.397.123) actions de classe C, trente-cinq millions huit cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (35.874.659) actions de classe D et six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, dont un maximum de (i) quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre-vingt-quinze millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix-sept (95.478.417) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de classe A (les «YFCPECs») et quatre cent soixante-dix-neuf

millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-deux (479.457.752) actions de classe A seront réservées à la conversion de quatre cent soixante-dix-neuf millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent cinquante deux (479.457.752) certificats préférentiels (non-productifs d'intérêt) convertibles de série 2 (les «Série 2 YFCPECs») et ensemble avec les YFCPECs, les «CPECs») de classe A, (ii) trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) actions de classe B seront réservées à la conversion de trente millions six cent treize mille quatre-vingts (30.613.080) YFCPECs de classe B et quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) actions de classe B seront réservées à la conversion de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (92.888.583) Série 2 YFCPECs de classe B, (iii) dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) actions de classe C seront réservées à la conversion de dix-sept millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-deux (17.094.552) YFCPECs de classe C et six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) actions de classe C seront réservées à la conversion de six millions trois cent deux mille cinq cent soixante et onze (6.302.571) Série 2 YFCPECs de classe C, (iv) trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) actions de classe D seront réservées à la conversion de trois millions trois cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-neuf (3.374.659) YFCPECs de classe D, sur la base d'une (1) action pour un (1) YFCPEC, (v) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) actions de classe D seront réservées pour l'exercice de cent mille (100.000) warrants donnant le droit de souscrire à cinq cent mille (500.000) actions de classe D et trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D et chaque CPEC émis suite à l'exercice d'un warrant sera convertible en une action de classe D de sorte que trente deux millions (32.000.000) d'actions de classe D seront réservées à la conversion de trente-deux millions (32.000.000) de CPECs de classe D émis suite à l'exercice de cent mille (100.000) warrants, et (vi) six millions (6.000.000) d'actions dont la classe sera déterminée par le conseil d'administration en vue de la souscription par les employés (ou d'autres personnes fournissant des services au Groupe LuxCo) en rapport avec tout programme ou plan d'incitation.

L'assemblée générale a décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre, dans les limites du capital autorisé, de nouvelles actions.

L'assemblée générale a également décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en numéraire ou en nature et par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices non répartis, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou à la suite de l'émission et de l'exercice d'obligations convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions.

L'assemblée générale a également décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à fixer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission et la date à partir de laquelle les actions en question donneront des droits économiques.

L'assemblée générale a reconnu et décidé d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif à la renonciation proposée aux droits préférentiels de souscription par les actionnaires concernant l'émission d'actions en échange d'espèces pour toutes les actions autorisées mais non émises et a estimé que ce rapport avait été établi conformément à l'article 32-2 paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée générale a ensuite décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé de modifier les paragraphes 3 et 4 de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle classe d'actions, à savoir la «classe G» et d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant de dix millions deux cent soixante-seize mille cent six euros (10.276.106 €) à soixante-et-onze millions six cent trente-trois mille huit cent soixante-neuf euros (71.633.869 €) par l'émission de soixante-et-un millions trois cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois (61.357.763) actions de la nouvelle classe G d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune et assorties des mêmes droits et obligations que les actions de classe B énoncés dans les statuts de la Société.

Les actions de classe G sont souscrites et libérées intégralement par DeA Capital S.p.A., une société de droit italien, dont le siège social se situe au 21, Via Brera, 20121 Milan («DeA Capital») en échange de la conversion au ratio d'une (1) action de classe G pour un (1) certificat préférentiel (productif d'intérêt) convertible de classe B de série 2 émis dans la Société (la «Conversion»).

Avec l'approbation des actionnaires, les actions de la nouvelle classe G visées ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par la Conversion par DeA Capital, représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un bulletin de souscription daté du 23 juillet 2015, lequel, après avoir été signé par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-et-un millions trois cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois euros (61.357.763€) afin de le porter de son montant actuel de

soixante-et-onze millions six cent trente-trois mille huit cent soixante-neuf euros (71.633.869 €) à dix millions deux cent soixante-seize mille cent six euros (10.276.106 €) par le rachat et l'annulation de soixante-et-un millions trois cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois (61.357.763) actions de classe G, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune et de rembourser un euro virgule sept mille cinq cent quarante-huit (1,7548€) euros par action de classe G au détenteur des actions de classe G de la Société

Par conséquent, l'assemblée générale a noté et reconnu que suite aux résolutions ci-dessus, le capital social émis sera fixé au même montant représenté par le même nombre d'actions existant avant la présente assemblée générale de sorte qu'aucune modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société n'était nécessaire.

Preuve de la valeur de un euro virgule sept mille cinq cent quarante-huit (1,7548€) par action de classe G sur la base du calcul de la juste valeur de marché des CPEC de la Société a été montrée au notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à la modification des Statuts sont estimés à 8.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: FILALI, PEL., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/01/2015. Relation: EAC/2015/2201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015134891/410.

(150145473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Backstreets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015131435/11.

(150142402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Beck Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beck Property S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131439/11.

(150142119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

RD 3 Investment Sarl Société en Commandite Spéciale, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.941.

Excerpts of the limited partnership agreement («the Agreement») of RD 3 Investment Société en Commandite Spéciale a special limited partnership, amended and unified on July 29th, 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. RD 3 Investment S.à r.l. a company existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office located at L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered into the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B198863, hereinafter referred to as the „Unlimited Partner”.

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Financial year.

2.1 Name:

The Partnership shall have the name: of RD 3 Investment Sarl Société en Commandite Spéciale.

2.2 Purpose:

2.2.1. The purpose of the Partnership is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, units, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities and (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto.

2.2.2. The Partnership may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, debentures, certificates, Partnership interests, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, or affiliated companies.

2.2.3. The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated Partnership or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

2.2.4. The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Partnership's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Partnership, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

2.2.5. In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose. The Partnership may carry out any financial operations which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

2.3. Registered Office:

The Partnership shall have its registered office at L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 Financial Year:

The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1st and ending on December 31st.

3. Designation of the manager and signatory powers.

3.1. The Partnership shall be managed by the Unlimited Partner (the Manager). The Manager may be a physical person or a legal entity.

For the avoidance of doubt, the Limited Partners shall also be shareholders of the Manager and shall hold their Limited Partnership Interests in direct and equal proportion to the number of shares they hold in the Manager and will be represented in accordance with the provisions of the Manager's articles of association.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Partnership. The Manager shall further have the powers expressly allocated to it by the Companies Act or by this Agreement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by this Agreement to the Partners fall within the authority of the Manager.

3.2 Notwithstanding the previous paragraph and subject to applicable law, the Manager shall require the prior consent, given by any person holding (together with its Affiliates) at least 30% of the Limited Partnership Interests (for the calculation of this percentage Reino is considered as one Limited Partner), for any of the following actions (the Reserved Matters):

(i) the adoption of any new Business Plan;

(ii) any amendment in excess of 10% with respect to any line/cost category of the Business Plan and/or any aggregate variance in the business plan in excess of 5%;

(iii) entering into or terminating any agreements, arrangements or commitments as a result of which the Partnership assumes a liability or potential liability of more than EUR 30,000 other than such agreements as are necessary to carry out the Business Plan;

(iv) any disposal by the Partnership of all or part of its shareholding in the Asset Company, which is different from the Business Plan and/or any provisions of this Agreement;

(v) any form of capital raising activity other than such activity specified in the Business Plan;

(vi) the increase or decrease of the share capital of the Partnership other than such activity as described in the Business Plan;

(vii) the borrowing by the Partnership of any money other than such amounts and from such lenders as are specified in the Business Plan;

(viii) the entering into of guarantees, hedging arrangements, security or the like other than such guarantees, hedging arrangements and security as is necessary to implement the Business Plan;

(ix) the commencement or defence or settlement of any litigation with respect to law suits of more than EUR 50,000;

(x) the appointment or removal of auditors;

(xi) the entering into, amendment or termination of any agreement or transaction with any of the Partners or any of their Affiliates other than as expressly provided for in the Business Plan;

(xii) repayment of any amount outstanding under any Partners loan other than in accordance with the terms thereof;

(xiii) the acquisition or incorporation of any subsidiary;

(xiv) the entering into of any joint venture or partnership agreement;

(xv) the winding up of the Partnership or the Asset Company;

(xvi) the entering into of any merger or voluntary dissolving, winding up its affairs or adopting a plan of liquidation; and

(xvii) the taking of any action to commence an insolvency proceeding or effecting a general assignment for the benefit of creditors.

3.3. The Manager is authorised within the limits of its articles of association and the Business Plan to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Partnership. The Manager may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

3.4 The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

3.5 The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Manager, but only within the limits of such power.

4. Liability.

4.1 The holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their capital contribution made or undertaken to be made, as the case may be, to the Partnership.

4.2. The liability of the holders of Unlimited Partnership Interests for the liabilities of the Partnership shall be joint and unlimited.

5. Date on which the Partnership commences and Date on which it ends.

5.1. The Partnership is formed for an initial period of six years from the date of this Agreement. The Manager may, at its sole discretion, extend the duration of the Partnership for an additional period of two years. The duration of the Partnership may be further extended or be for unlimited period upon all Partners' consent and amendment of this Article.

5.2. The Partnership shall not be dissolved in case the Unlimited Partner resigns or is replaced or in case of its death, legal incapacity or inability to act.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. RD 3 Investment S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés no B198863 décrit ci-après en tant que „Associé Commandité”.

2. Dénomination, Objet social, Siège social, Exercice social.

2.1 Nom:

La dénomination de la Société en commandite spéciale est: RD 3 Investment Sarl Société en Commandite Spéciale.

2.2 Objet social:

2.2.1. L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen, que ce soit directement ou indirectement, de participations, d'unités, de droits et d'intérêts et d'engagements dans des entités Luxembourgeoises et étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, des actions, des obligations, des débetures, des billets et autres valeurs

mobilières ou instruments financiers de toute nature et des créances, réclamations ou prêts ou autres facilités de crédit et des accords ou des contrats y afférents.

2.2.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre des billets, des débetures, des certificats, des intérêts de partenariat, de warrants et tout type de titres de créance ou de capitaux propres, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, ou sociétés affiliées.

2.2.3. La Société peut donner des garanties et des promesses, peut transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et / ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société affiliée ou la personne. Pour éviter tout doute, le partenariat ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

2.2.4. Les descriptions sont ci-dessus pour être interprétée au sens large et leur énumération est non limitative. L'objet de la Société doit comprendre toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les questions précédentes.

2.2.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut effectuer toutes les opérations financières qui sont directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

2.3 Siège Social:

La Société a son siège social au L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.4 Exercice social:

L'exercice social de la Société sera l'année calendrier commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année.

3. Désignation des gérants et pouvoirs de signature.

3.1. La Société sera gérée par l'Associé Commandité («Le Gérant»). Le Gérant peut être une personne physique ou une personne morale.

Afin d'éviter tout doute, les commanditaires devront également être actionnaires du Gérant et doivent tenir leurs intérêts de la Société en proportion directe et égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans le Gérant et seront représentés en conformité avec les dispositions des statuts du Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou faire effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles dans le cadre de l'objet de la Société. Le Gérant dispose également des pouvoirs expressément attribuées par la Loi sur les sociétés ou par le présent accord. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les sociétés ou par le présent accord aux partenaires relèvent de l'autorité du Gérant.

3.2 Nonobstant le paragraphe précédent et sous réserve des lois applicables, le Gérant devra obtenir le consentement préalable, donné par toute personne détenant (avec ses filiales) au moins 30% des intérêts de la Société (pour le calcul de ce pourcentage Reino est considéré comme un commanditaire), pour l'une des actions suivantes (les Questions Réservées):

- (i) l'adoption d'un nouveau plan d'affaires;
- (ii) une modification de plus de 10% par rapport à une ligne / une catégorie de coût du plan d'affaires et / ou tout écart agrégé dans le plan d'affaires de plus de 5%;
- (iii) conclure ou résilier tous les accords, ententes ou engagements à la suite de laquelle la Société assume une responsabilité ou une responsabilité potentielle de plus de 30.000 EUR autre que les accords étant nécessaires pour mener à bien le plan d'affaires;
- (iv) toute cession par la Société de tout ou partie de sa détention dans sa participation, qui est différente du plan d'affaires et / ou des dispositions du présent Accord;
- (v) toute forme d'activité de levée de capitaux autre que de telles activités étant précisées dans le plan d'affaires;
- (vi) l'augmentation ou la diminution du capital social de la Société autre que cette activité comme décrit dans le plan d'affaires;
- (vii) l'emprunt par la Société de tout capitaux autre que les montants et des prêteurs qui sont spécifiées dans le plan d'affaires.
- (viii) la conclusion de garanties, de contrats de couverture, de sécurité ou des engagements similaires autres que telles garanties, contrats de couverture et de sécurités qui est nécessaire pour mettre en oeuvre le plan d'affaires;
- (ix) l'ouverture ou la défense ou le règlement de tout litige à l'égard de poursuites judiciaires de plus de 50.000 euros;
- (x) la nomination ou la destitution des auditeurs;
- (xi) la conclusion, la modification ou résiliation de tout contrat ou transaction avec l'un des partenaires ou de leurs affiliés autres que celles expressément prévues dans le plan d'affaires;
- (xii) le remboursement de tout montant impayé du au titre de prêt consenti par les Partenaires autre que conformément aux termes de ceux-ci;
- (xiii) l'acquisition ou la constitution d'une filiale;

- (xiv) la conclusion de toute co-entreprise ou de tout accord de partenariat;
- (xv) la liquidation de la Société ou de la participation;
- (xvi) la conclusion de toute fusion ou dissolution volontaire, la liquidation de ses activités ou de l'adoption d'un plan de liquidation; et
- (xvii) la prise de toute mesure afin d'initier une procédure d'insolvabilité ou d'effectuer une assignation générale au profit des créanciers.

3.3. Le Gérant est autorisé à nommer une personne dans les limites de ses statuts et du plan d'affaires pour l'exécution de fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société. Le Gérant peut également nommer des comités ou sous-comités afin de gérer des tâches spécifiques.

3.4 La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du Gérant.

3.5 La Société doit en outre être engagée par la signature de toute personne à qui le pouvoir de signature spécifique est accordée par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

4. Responsabilité.

4.1 Les Associés Commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital ou engagée à être faite, selon le cas échéant, à la Société.

4.2. Les Associés Commandités sont responsables solidairement et de manière illimitée pour les dettes de la Société.

5. Date de création de la Société et son terme.

5.1. La Société est constituée pour une période initiale de six ans à compter de la date du présent Accord. Le Gérant peut, à sa seule discrétion, prolonger la durée de la Société pour une période supplémentaire de deux ans. La durée de la Société peut être prolongée davantage ou être pour une période illimitée sur le consentement de tous les Associés et la modification de cet article.

5.2. La Société ne doit pas être dissoute dans le cas où le Gérant démissionne ou est remplacé ou en cas de son décès, de son incapacité juridique ou de son incapacité à agir.

THE GENERAL PARTNER

Référence de publication: 2015136059/194.

(150147109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Black & Decker Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.377.

En date du 27 juillet 2015, les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler les mandats suivants pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Mme Catherine S. Ennis

Mme Amelberga De Ryck et

M. Neil Mouatt comme membres du conseil de surveillance

Ernst & Young S.A., comme réviseur d'entreprises agréé.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BLACK & DECKER LUXEMBOURG FINANCE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015131442/17.

(150142360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

G.M. Jardinage S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schiffflange, 9, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 174.049.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Muzafer GEGIC, pépiniériste-paysagiste, né à Razevice/Tutin (Yougoslavie) le 25 janvier 1973, demeurant à L-3858 Schiffflange, 9, rue Denis Netgen, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant déclare être le seul associé et gérant de la société à responsabilité limitée «G.M. JARDINAGE S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4540 Differdange, 50, rue Dicks Lentz, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 410 du 19 février 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174.049.

Ensuite le comparant, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4540 Differdange, 50, rue Dicks Lentz, à L-3858 Schiffflange, 9, rue Denis Netgen, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Schiffflange.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.Gegic, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131756/37.

(150142773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.212.

Les comptes annuels de la société Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131443/10.

(150142057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Blaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blaine S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015131445/11.

(150141776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

BlueBay Direct Lending I Co-Invest A Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 407.867,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 180.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131447/10.

(150142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Synergryn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 juillet 2015 à 11.30 heures à Foetz,

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il est décidé à l'unanimité de renouveler le mandat de:

* Monsieur Stéphane LEHNING, demeurant 112, rue des Carrières à F-57000 METZ en tant qu'Administrateur A.

* la société JALYNE S.A., 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B,

* la société PACBO EUROPE Administration et Conseil Sarl, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société The Clover, 6, route d'Arlon L-8399 Windhof, au poste de Commissaire aux Comptes.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2016.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015136857/23.

(150148217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

BlueBay Direct Lending I Co-Invest B Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 129.297,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 184.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131448/10.

(150142034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

BlueBay Direct Lending I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.918.350,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 168.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015131449/10.

(150142036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Bonatout Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bonatout Investment Group S.A.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015131450/11.

(150141708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Tell Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 196.257.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique tenue en date du 06 août 2015

L'actionnaire unique décide de nommer en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Geert BOSSUYT, né le 11.12.1969 à Kortrijk (Belgique), résidant au Bodegemstraat 132, BE-1700, Dilbeek (Belgique);
- Monsieur Noreddine SEBTI, né le 16.05.1966 à Genève (Suisse), résidant au 2, Chemin du Petit-Chanoz, CH-1299 Crans-près-Céligny (Suisse);
- Monsieur Sethu PALANIAPPAN, né le 08.09.1957 en Inde, résidant au 4, Mohican T rail, Scarsdale, New-York 10583 (Etats-Unis);
- Monsieur Alberic d'Aleyrac Contaud de Coulange, né le 09.07.1965 à Neuilly-Sur-Seine (France), résidant au 1, Rue de Martignac, F-75007 Paris (France);
- Monsieur Mounir HUSSEINI, né le 16.08.1963 à Beyrouth (Liban), résidant au nr. abdul rahim villa (villa 02) 332 jumeirah area po box 504905 Dubai (Emirats Arabes Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme
Un mandataire*

Référence de publication: 2015136877/23.

(150148534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Bond Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.020,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131451/10.

(150141997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Bright Yellow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.603.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 juin 2015 que:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Facts Services S.A. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick Weber

- Madame Valérie Emond
- Monsieur Fabrice Maire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131452/16.

(150142093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2015

1. M. Sami HAJJEM a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} août 2015.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} août 2015.

3. M. Frank PLETSCH, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée indéterminée

4. M. Mark Gorholt, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} août 2015 pour une durée indéterminée

5. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:

Samisa S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

6. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la gérante comme suit:

Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 27.07.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Samisa S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015135203/28.

(150146588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Bright Yellow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.603.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131453/9.

(150142094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131455/10.

(150142524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Broadstreet International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.415.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131456/10.

(150142587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

AEGON Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 181.732.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le lundi 10 août 2015 à 10h00 dans les locaux de Citibank International Limited, Luxembourg Branch, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvé la ré-élection Mr Dennis Gallagher, ayant son adresse professionnelle, 570, Carillon Parkway, USA-33716-1294 St Petersburg, Florida, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection Mr David Blankenship, ayant son adresse professionnelle, 4333, Edgewood Road NE Cedar Rapids, USA-52499 Iowa, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection Mr Blake Botswick, ayant son adresse professionnelle, 4600, S.Syracuse St., USA-80237 Denver, Colorado, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé l'élection Mr John Alldis, ayant son adresse professionnelle, 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée approuve la ré-élection du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Bertrange, le 11 août 2015.

Pour le compte de AEGON GLOBAL FUNDS

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015136307/25.

(150148564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Broadstreet Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.471.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131457/10.

(150142490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Broadstreet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.060.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015131458/10.

(150142553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.385.

Il résulte du contrat de vente conclu en date du 30 mai 2015 entre:

- Abémont Hotels AG (le «Cédant»), société anonyme, ayant son siège à Wetzikon ZH, c/o Feri Treuhand AG, Bahnhofstrasse 15, 8620 Wetzikon ZH, Suisse et immatriculée auprès du registre du commerce sous le numéro CH-020.3.031.835-8, et

- Monsieur André Witschi, résidant à Karwendelstrasse 6, D-85604 Zorneding, Allemagne (le «Cessionnaire»), que mille trois cent quatre-vingt-sept (1,387) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire; Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Build Holding 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131460/17.

(150142157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GraceB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.453.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.188.

En date du 28 juillet 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Johannes Laurens de Zwart de son poste de gérant de classe B, avec effet au 28 juillet 2015;

- Nomination de Madame Anita Griotti, née le 29 janvier 1972 à Brescia, Italie, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B, avec effet au 29 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GraceB S.à r.l.

Anne Boelkow

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015131774/17.

(150141677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Barylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 127.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARYLUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131462/11.

(150141944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Barysud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARYSUD S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131463/11.

(150141996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

BCF II Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BCF II Global S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015131464/11.

(150142880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

EGB Hornung & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 29.348.

En date du 21 juillet 2015 Monsieur Gabriel BOISANTE, domicilié au 20, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg a cédé 5 parts sociales qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée EGB HORNUNG & ASSOCIES S.à r.l. à la société à responsabilité limitée ISAK S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 170 852 ayant son siège social au 32, rue Edmond Dune, L-1409 Luxembourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société à responsabilité limitée EGB HORNUNG & ASSOCIES S.à r.l., en date du 21 juillet 2015 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions, le capital social de la société à responsabilité limitée EGB HORNUNG & ASSOCIES S.à r.l. est détenu comme suit:

- ISAK S.à r.l., RCS Luxembourg B 170 852, sise au, 32, rue Edmond Dune L-1409 Luxembourg: 95 parts sociales;
- Caroline HORNUNG, domiciliée à L - 2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund: 5 parts sociales;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133714/21.

(150144307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 juillet 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 juillet 2015 à RODANGE, Luxembourg, entre autres, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016, respectivement jusqu'à ce que les personnes leur succédant soient désignées:

Administrateurs:

- Monsieur Ronald Paul ZAPLETAL
- Monsieur William Anthony KIST
- Monsieur Ronald Lee BELL
- Monsieur Edward Louis BUTERA

Reviseur d'entreprises:

- la société anonyme de droit luxembourgeois, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.; établie et ayant son siège social 83, Pafébruch à L-8308 CAPELLEN, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015136384/25.

(150147839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

BDP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015131465/11.

(150141918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Becofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131466/9.

(150142316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Bianca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 114.123.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131473/9.

(150142265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.356.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

CMC Biologics S.à r.l.

William Henry / Thomas Balland

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015131564/13.

(150142995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.
